

**Compte Rendu**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 septembre 2022**

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 / Mise à jour des délégués aux organismes et commissions,
- 2 / Délibération vente du véhicule technique de la commune,
- 3 / Délibération adhésion service de médecine professionnelle,
- 4 / Délibération concernant le passage au référentiel comptable M57
- 5 / Délibération recrutement agent administratif

+ Questions diverses

Travaux réalisés (été 2022) et suites

Action limitation vitesse

Plan d'action sur les populations de chats errants

Plan Communal de Sauvegarde : suivi du projet

Formation des agents

Usage/affectation des photocopieurs Olivetti

Date du prochain conseil municipal.

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

**Présents** : MAERTEN Didier, CRAVERO Pascale, PIGUILLEM Philippe, LOPEZ Frédéric, SIMELE Laurence, DIAZ José, MANCIET, François, KOPF Fabrice, AYROLLES Elisabeth

**Absentes excusées** : CASANOVA Blandine (procuration donnée à M. MAERTEN Didier).

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 septembre 2022*

*Convocation du Conseil Municipal affichée le 05 septembre 2022 à 17h00 au tableau d'affichage*

**1/ Mise à jour des délégués aux organismes et commissions :**

Faisant suite à la dernière séance du Conseil Municipal, et en application de l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales), Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'élire de nouveaux délégués à certaines commissions et organismes (SIRS et commission de révision des listes électorales).

Regroupement Scolaire S.I.R.S

Titulaires : MAERTEN Didier, CASANOVA Blandine et Elizabeth AYROLLES

Commission des Listes électorales

Elizabeth AYROLLES

Camille ANDRE et Etienne CRESPIY

**Voté à l'unanimité.**

**2/ Délibération vente du véhicule technique de la commune**

Suite à la décision du Conseil du 07 juillet 2022 d'acquérir un nouveau véhicule plus adapté au travail des agents techniques, le camion a été acheté. Il convient de prendre une délibération pour pouvoir vendre le véhicule précédent, et d'indiquer sur celle-ci le prix auquel il est mis en vente. Considérant l'état et l'âge du véhicule Renault

immatriculé BG-711-DM, dont la date de première mise en circulation est le 21 octobre 2004 **décide** de mettre en vente le camion RENAULT BG-711-DM

**Voté à l'unanimité**

### **3/ Délibération adhésion service de médecine professionnelle**

La commune de SOUILHANELS adhère au Service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude. La Convention actualisée, reçue en mairie en juillet 2022, faisant état de mises à jour statutaires et fonctionnelles mises à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2022, doit être ratifiée par le Maire, après validation du Conseil municipal

**Voté à l'unanimité**

### **4/ Délibération concernant le passage au référentiel comptable M57 :**

M le Maire informe le Conseil : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les collectivités devront enregistrer la comptabilité sous un nouveau référentiel dit "M57", en remplacement du "M14". Certaines ont démarré cette démarche en janvier 2022. Souilhanelles doit décider de ce passage, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et en informer la trésorerie. Le Conseil valide le changement de référentiel comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Voté à l'unanimité**

### **5 / Recrutement agent administratif :**

Le contrat de l'agent administratif prendra fin le 31 octobre 2022. Il pourra être renouvelé par délibération. M Le Maire informe le Conseil qu'un entretien a eu lieu avec l'agent qui souhaite rester sur le poste, et si possible consolider sa position. Dans le cas où il est décidé de procéder à la stagiairisation de l'agent, il convient de suivre une procédure spécifique de déclaration de vacance de l'emploi, 1 mois avant la fin prévue du contrat. Le Conseil décide de proposer la stagiairisation de l'agent contractuel.

**Voté à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

- **Travaux :** les travaux de voirie ont été réalisés, il reste cependant des marquages à faire.
- **Action vitesse :** des panneaux de limitation à 30 doivent être ajoutés à différents endroits sur la voirie.
- **Plan d'action sur les populations de chats errants :** une session de capture aura lieu à compter du 19 septembre, et jusqu'au 30/09.
- **PCS :** Réunion de présentation et « exercice » avec les élus, le vendredi 16 septembre à 16h30. Doc de communication pour les habitants en cours d'élaboration.
- **Formation des agents :** Permis (CACES) nacelle pour l'un des agents, à venir en octobre.
- **Heure complémentaire contrat agent technique :** Pour pallier à un manque d'effectif, le SIRS demande la présence d'un agent communal chaque mercredi pour garder les enfants jusqu'à leur départ. L'agent concerné est d'accord pour accomplir ce temps de travail complémentaire.
- **Copieurs Olivetti :** Le prestataire ne reprendra pas les appareils, la mairie doit décider ce qu'elle peut en faire. Pas de décision prise ce jour, en réflexion.

**Date du prochain Conseil municipal : 17 octobre 2022, à 20h30.**

*Aucune autre question n'étant formulée par les membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h30.*

Le Maire,  
Didier MAERTEN



La secrétaire de séance,  
Pascale CRAVERO